

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR

- 1- SALLE DES FETES : COFFRET ELECTRIQUE,
- 2- SALLE DES FETES : MODIFICATION LOT ELECTRICITE,
- 3- AVANT-PROJET PARKING SALLE DES FETES, ESPACE INTER ASSOCIATIF, HANGAR COMMUNAL
- 4- SUBVENTIONS DETR-DSIL-AMBITION
- 5- ETAT DES COUPES 2022 ET BOIS D’AFFOUAGE,
- 6- MOTION POUR LE MAINTIEN DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU RAMASSAGE SCOLAIRE DURANT LA PAUSE MERIDIENNE PAR LA REGION GRAND EST,
- 7- DEMANDE DE SUBVENTIONS ECOLE ELEMENTAIRE,
- 8- ACQUISITION DE SOLUTIONS NUMERIQUES A L’ECOLE ELEMENTAIRE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES FUS@E INITIE PAR LE DEPARTEMENT.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 12 OCTOBRE 2021, adressée à chaque membre du Conseil municipal. Avec l’accord des membres du conseil municipal la séance s’est déroulée à la mairie.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

Guy JACQUES, Maire,
Chantal PICCOLI, Bernard ALBERTUS, Estelle TRIMBUR BAUER, adjointes,
Olivier ZIRN, Sandrine GABEL, Michel CHEVALIER, Virgile AMBROSI, Emilie MELONI,
Audrey DELAGOUTTE, Mariannick MICHEL, Miretta LACK, Laurent NASSHAN, Marie-Jeanne MICHEL, conseillers municipaux.

ABSENTS : Laurent NASSHAN (point 1), Alban PERES

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :

Alban PERES à Emilie MELONI

Le président a dénombré 13 conseillers présents à l’ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l’article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

SECRETAIRE : Mme.Estelle TRIMBUR BAUER, et Mme Sylviane BERVILLER, secrétaire de mairie.

POINT 0 : le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 : SALLE DES FETES : COFFRET ELECTRIQUE

Monsieur Bernard ALBERTUS présente les travaux à effectuer pour le déplacement obligatoire et imposé par l'UEM du coffret électrique. Il est nécessaire d'installer de nouvelles logettes pour alimenter le nouveau complexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 ABSTENTIONS : MELONI, MICHEL Mariannick, PERES) :

- d'accepter les devis travaux complémentaires (remplacement coffret d'alimentation) au marché de travaux pour une plus-value de 14 098,39 € HT pour le lot n°8, ELECTRICITE,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces devis pour travaux supplémentaires n°3 au marché de travaux avec EIFFAGE titulaire du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir relatifs.

LOT 8 : ELECTRICITE /EIFFAGE

Le montant HT pour le LOT ELECTRICITE s'établira comme suit :

Montant initial : Lot 8 LOT ELECTRICITE à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 79.500,00 €

Travaux complémentaires n° 1 : 6 098,20 € HT

Travaux complémentaires n°2 : 1 860,05 € HT

Nouveau Montant :87.458,25 € HT

Remplacement coffret électrique 14 098.39 € HT

Nouveau montant : 101 556.64 €

POINT 2 : SALLE DES FETES : MODIFICATION LOT ELECTRICITE

Monsieur Bernard ALBERTUS présente les travaux à effectuer pour le cordon chauffant aux chenaux
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 ABSTENTIONS : MELONI, MICHEL Mariannick, PERES) :

- d'accepter les devis travaux supplémentaires n°3 (cordon chauffant) au marché de travaux pour une plus-value de 3970,55 € HT pour le lot n°8, ELECTRICITE,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces devis pour travaux supplémentaires au marché de travaux avec EIFFAGE titulaire du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir relatifs.

LOT 8 : ELECTRICITE /EIFFAGE

Le montant HT pour le LOT ELECTRICITE s'établira comme suit :

Montant initial : Lot 8 LOT ELECTRICITE à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 79.500,00 €

Travaux complémentaires n° 1 : 6 098,20 € HT

Travaux complémentaires n°2 : 1 860,05 € HT

Remplacement coffret électrique 14 098.39 € HT

Travaux complémentaires GAINÉ n°3 : 3 970,55 € HT

Nouveau montant : 105 527,19 € HT

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 3 : AVANT-PROJET PARKING SALLE DES FETES, ESPACE INTER ASSOCIATIF, HANGAR COMMUNAL

Monsieur Le Maire expose l'avant- projet définitif du parking du nouveau complexe salle des fêtes, espace inter associatif, hangar communal (annexe 1). La commission des travaux l'a adopté le 30 septembre 2021.

L'enveloppe global des travaux est estimée à 538 592,98 € HT (arrondi à 530 000,00 € HT).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à la majorité des membres présents ou représenté (CONTRE 3 : MELONI, PERES, MICHEL Mariannick, 1 ABSTENTION AMBROSI) :

- de valider l'avant-projet définitif d'un montant de 530 000,00 € HT,
- d'autoriser le lancement des consultations des entreprises.

POINT 4 : SUBVENTIONS DETR-DSIL-AMBITION

Après avoir adopté le avant- projet définitif du parking du complexe salle des fêtes, espace inter associatif, et hangar communal, Monsieur propose le plan de financement . La commune est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la DETR (Etat), AMBITION (département), DAC (communauté des communes du DUF), région.

FINANCEMENT :

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'ensemble de ce projet devrait s'avoir à un budget de près de 600 000,00 € TTC.

COUT TOTAL DU PROJET	530 000,00 €
Montant de la subvention DETR/DSIL sollicitée à l'Etat	106 000,00 €
Montant de la subvention AMBITION Moselle sollicitée	106 000,00 €
Montant de la subvention sollicitée DAC sollicité à la communauté des Communes du DUF	50 000,00 €
Région	50 000,00 €
Autofinancement de la commune	188 000,00 € + 100 000,00 € TVA

Ce projet devrait débiter 1^{er} trimestre 2022 et se terminer début 2^{ème} trimestre 2022.

Après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions MELONI, PERES, MICHEL Mariannick) :

- D'adopter le plan de financement,
- De solliciter les subventions DETR, AMBITION, DAC, REGION.

Point 5 : ETAT DES COUPES 2022, ET BOIS D'AFFOUAGE

L'office national des forêts nous a transmis le programme de travaux 2022 qui s'inscrit dans le cadre d'une coupe en forêts communales parcelles. Le point est présentée par Madame Chantal PICCOLI, 1^{ère} adjointe.

Le volume des coupes – bois d'œuvre- est de 635 m3.

Le volume de coupes de bois billons est de 352 m3.

La cession des fonds de coupe aux particuliers est de 488 m3.

Ce programme est estimé à 6 766,96 € HT par l'ONF.

Il est proposé de valider l'état de prévision des coupes.

L'aide de l'agent patrimonial pour la matérialisation des lots et le dénombrement s'élèverait à 3,10 € H.T par stère.

Les années précédentes la cession des produits non façonnés en menus produits d'exploitation (fonds de coupes) destinés au bois de chauffage était attribuée aux particuliers qui le demandaient ayant un domicile réel et fixe dans la commune.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Le Conseil Municipal fixera le prix du stère des menus produits

Il y aura lieu de définir les inscriptions pour les cessions de bois de chauffage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le programme 2022 établi par l'ONF.

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite l'aide de l'agent patrimonial pour la matérialisation des lots et le dénombrement, ainsi que la réception des lots avec une rémunération forfaitaire fixée à 3,10 € H.T pour les travaux 2022.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le prix du stère des menus produits à 10,00 € .

Le Conseil Municipal adopte l'unanimité le règlement de cession des produits non façonnés en menus produits destinés au bois de chauffage (attribution qu'aux particuliers qui le demandent ayant un domicile réel et fixe dans la commune. Les inscriptions pour la coupe seront prises du 20.10.2021 jusqu' au 20.11.2021 inclus. Les lots seront attribués par tirage au sort, les candidats devront être présents à ce moment (sauf absence justifiée : maladie, travail...) et chaque postulant signera lui-même son permis d'exploiter)

POINT6 : MOTION POUR LE MAINTIEN DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU RAMASSAGE SCOLAIRE DURANT LA PAUSE MERIDIENNE PAR LA REGION GRAND EST

« MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE, PAR LA RÉGION GRAND EST, DU RAMASSAGE SCOLAIRE OPÉRÉ DURANT LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la motion suivante, visant à maintenir la prise en charge financière, par la Région Grand Est, du ramassage scolaire opéré durant la pause méridienne.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la RÉGION GRAND EST assure la responsabilité des transports scolaires en lieu et place du DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

Jusqu'à ce jour, le coût du ramassage des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires des communes du DUF durant la pause méridienne était pris en charge par les autorités compétentes, le DÉPARTEMENT puis LA RÉGION.

Il s'agit bien évidemment d'une prestation qui répond à l'exigence d'un service public de qualité, notamment dans les territoires ruraux au sein desquels les familles sont parfois éloignées des établissements scolaires et où la mise en place d'un service périscolaire avec cantine s'avère difficilement soutenable en termes budgétaires.

Les élus ont appris, fortuitement, qu'à compter de cette rentrée scolaire, les territoires jouissant du ramassage méridien ne pourront continuer à bénéficier du service qu'à condition de conclure, avec la RÉGION GRAND EST, un contrat de partenariat portant sur un cofinancement.

Une participation des communes ou syndicats scolaires sera alors exigée au titre du coût kilométrique et au temps conducteur.

Au District Urbain de Faulquemont, la jeunesse a toujours constitué une priorité forte des équipes municipales et communautaires.

Ce nouveau désengagement de la RÉGION intervient à une période où la crise économique et sociale frappe de plus en plus durement les collectivités de l'échelon communal ainsi que les familles.

Par la présente motion, les élus des 33 communes du DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT protestent contre cette mesure injuste qui est imposée sans concertation préalable.

DÉCISION

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte la motion et sollicite un réexamen immédiat de cette décision qu'il juge arbitraire car elle accentuera inévitablement les inégalités et plaide collectivement pour une cohérence territoriale porteuse d'une vraie ambition pour un développement pérenne des communes

- charge Monsieur le Président de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette motion »

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Le conseil municipal à l'unanimité adopter la motion pour le maintien de la prise en charge financière, par la région grand est, du ramassage scolaire opéré durant la pause méridienne, et approuve la démarche du DUF.

POINT 7 : DEMANDE DE SUBVENTIONS ECOLE ELEMENTAIRE

Mme Kopp Julie
classe de Ce2/Cm1
école élémentaire
de Tétting Sur Nied

Mr le Maire de Tétting sur Nied,
Mmes et Mrs les Conseillers
Municipaux,
s/c Mme la directrice,

A Tétting sur Nied , le 1^{er} Octobre 2021

Objet : demande de subvention pour sortie de trois jours avec nuitées

Monsieur le Maire de Tétting sur Nied,
Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux,

Durant ces derniers mois, les différentes actions menées dans la classe de Ce2/Cm1 ont montré l'importance et la richesse de votre commune auprès des élèves de la classe et de leurs parents. Le projet classe d'eau mené en 2020/2021 a rencontré un vif succès.

Cette année 2021/2022, c'est encore le patrimoine naturel de Tétting sur Nied qui sera mis à l'honneur dans la classe de Ce2/Cm1. La classe sera amenée à découvrir les richesses et la biodiversité de la forêt communale. Pour acquérir les compétences sur la forêt et les réinvestir à Tétting, nous souhaitons partir en séjour « classe du dehors » à Frohmuhl du 25 au 27 Avril 2022. La « classe du dehors » est une nouvelle pédagogie innovante qui vise à construire des compétences dans la vraie vie pour les réinvestir en classe et donc à donner plus de sens aux apprentissages.

Une aide financière nous permettrait d'aller au bout de ce projet.

C'est pourquoi nous sollicitons de votre part l'attribution d'une subvention de 1000 euros pour les 20 élèves téttingeois de la classe de Ce2/Cm1 pour l'année scolaire 2021/2022. Celle-ci nous permettra de partir en sortie de trois jours à Frohmuhl.

Le coût de la sortie s'élève à 140,44€ par élève. Une action participative par l'intermédiaire de « La Trousse à Projets » nous permettra de financer une partie du projet.

En espérant que vous serez sensibles à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux, en l'expression de ma sincère considération.

Mme KOPP Julie
Enseignante de l'école
Classe de CE2/Cm1



Mme Ouldbraham Faroudja
Directrice de l'école élémentaire



ECOLE ELEMENTAIRE DE TETING
1 Rue de la Gare
57385 TETING SUR NIED

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Projet Pédagogique « La classe en forêt »

Construire sa confiance en soi : autonomie, initiative, prise de risques, importance de l'essai/ erreur dans la construction des compétences, valorisation des élèves différents avec des compétences peu visibles dans le monde scolaire : créativité, imagination, motricité, débrouillardise.

=> Objectif principal: transfert de compétences dans les activités scolaires.

- Connexion avec la nature

- Vivre ensemble : découvrir, vivre et expérimenter dans un milieu étranger, apprendre à connaître mes camarades, respecter et reconnaître les compétences d'autrui, accepter et respecter les différences.

=> Objectif transfert de compétences : solidarité et respect en classe.

Education au Développement Durable : découvrir la biodiversité de la forêt, sa fragilité, son rôle.

=> Objectif transfert de compétences : La richesse de la biodiversité de mon environnement = protéger le patrimoine naturel de mon village.

Sciences : le fonctionnement d'une forêt et ses liens avec l'homme : les insectes décomposeurs, l'exploitation de la forêt, identification des animaux qui y vivent (reconnaître les oiseaux, identification des traces d'animaux, classification des animaux + classification des arbres + vie des arbres.)

Français : rédaction d'articles et de comptes rendus sur le blog de la classe + photos commentées.

=> Objectif transfert de compétences : orthographe/grammaire/conjugaison : écrire pour communiquer : production d'écrit + compétences informatiques (comptes rendus, insertion de photographies...)

Qu'est ce que la trousse à projet ?

Il s'agit d'une cagnotte autorisée par l'éducation nationale permettant d'élargir le financement aux grands parents, oncles et tantes, aux associations diverses, aux employeurs des parents et à des mécènes ; avec possibilité de déduction fiscale.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Plan de Financement « La classe en Forêt »

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Séjour de 3 jours : 2760€	Subvention Mairie de Tétting 1000€
Transports en Bus : 470€	Subvention Mairie de Laudrefang 100€
	Financement participatif Trousse à Projet 1440€ (financement par les familles à hauteur de 20€ déductible des impôts)
	Parents d'élèves 690€ (correspond à 30 € par famille)
Total 3230€	Total 3230€

Qu'est ce que la trousse à projet ?

Il s'agit d'une cagnotte autorisée par l'éducation nationale permettant d'élargir le financement aux grands parents, oncles et tantes, aux associations diverses, aux employeurs des parents et à des mécènes ; avec possibilité de déduction fiscale.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Mme Ouldbraham
Directrice de l'école
Mme Carraretto Claire
Enseignante du CM1-CM2
Mme Walter Marie-Laure
Enseignante du CE1-CE2

Téting sur Nied le 28/09/21

Objet : Demande de subvention pour un projet pédagogique à Vigy

Monsieur Le Maire et les conseillers municipaux,

Les enseignantes des classes de CE1-CE2 (Mme Walter), de CM1-CM2 (Mme Carraretto) de l'école de Téting sur Nied, souhaiteraient organiser une classe transplantée de 3 jours à Vigy.

Pour cela, nous sollicitons la mairie de Téting sur Nied pour l'octroi d'une subvention sans laquelle notre projet ne pourrait aboutir.

Les enseignantes s'engagent aussi à effectuer une vente de chocolats pour Noël permettant ainsi de réduire le coût financier de cette opération.

Cette subvention s'adresserait à 31 élèves résidant à Téting sur Nied pour un séjour de 175 € par élève.

Une réservation a été effectuée du 28 au 30 mars 2022.

Une copie du projet pédagogique vous parviendra dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre décision, recevez M Le Maire et les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

La directrice
Mme Ouldbraham




Les enseignantes
Mmes Carraretto et Walter



Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Mme Ouldbrahim
Directrice de l'école
Mme Carraretto Claire
Enseignante du CM1-CM2
Mme Walter Marie-Laure
Enseignante du CE1-CE2

Téting sur Nied le 05/10/21

Objet : Plan de financement du voyage scolaire pour Vigy du 28 au 30 mars 2022

Monsieur Le Maire et les conseillers municipaux,

Nous vous prions de trouver ci-dessous notre plan de financement concernant le voyage organisé à Vigy du 28 au 30 mars 2022 pour les classes de Mmes Carraretto et Walter.

Coût du voyage + Bus	175 € par élève + 7 € = 182 €	
Subvention du conseil départemental attendue	Entre 40 et 60 € par élève	La réponse définitive nous parviendra plus tard et sera en fonction des demandes accordées ou non pour l'école
Vente de chocolats de Noël	Bénéfice estimé : Entre 8 et 14 euros	Difficile de prévoir également ce chiffre. Cela dépendra de l'investissement des parents ou non.
Demande de subvention aux mairies de Laudrefang et de Téting sur Nied		Rappel : une somme forfaitaire de 3033 € a été accordée en 2019 pour les 52 élèves de Téting sur Nied.
Reste à charge pour les parents, sans la subvention de la mairie	Nous pouvons estimer une fourchette entre 134 € et 108€	

Dans l'attente de votre décision, recevez M Le Maire et les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

La directrice
Mme Ouldbrahim



Les enseignantes
Mmes Carraretto et Walter



Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Monsieur le Maire ayant exposé les demandes des professeurs de l'école élémentaire (il est précisé que les membres ayant des enfants participant aux voyages, ne peuvent pas prendre part au vote).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (2 absentions MELONI, NASSHAN) décide d'attribuer 50 € par enfant domicilié à Téting sur Nied et participant à l'un des voyages invoqués ci-dessus.

POINT 8 : ACQUISITION DE SOLUTIONS NUMERIQUES A L'ECOLE ELEMENTAIRE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES FUS@E INITIE PAR LE DEPARTEMENT

ACQUISITION DE SOLUTIONS NUMERIQUES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES FUS@é INITIE PAR LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

il sera exposé au conseil municipal le point après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 27.10.2020 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les Usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le maire à prendre les commandes de matériels et équipements numériques pour l'école (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautiques,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é. Le bon de commande devra et sera étudié avec les écoles et la commission adéquate
- et autorise à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Monsieur le maire informe les membres du conseil sur les travaux de démolition des bâtiments situés 4-6 rue des ruisseaux. Ils débutent cette semaine, la priorité à la sécurisation de la circulation a été également mis en avant, vu le flux important de véhicules . Une déviation vers le parking de la boulangerie sera mise en place durant la démolition, une circulation avec de feux tricolores sur la rd 20 et à la sortie près du parking donnant sur la rd20.

Une autre information est apportée. Monsieur Sébastien PETITJEAN, a été nommé archiprêtre sur Faulquemont et délaisse le logement du Presbytère. Il a donc été demandé à l'évêché de leur intention sur le devenir de ce dernier. Si leur intention est de le délaisser, la commune pourrait envisager une réhabilitation complète du presbytère avec la possibilité d'y aménager un cabinet médical.

Enfin Monsieur le maire indique que le marché des travaux de la réhabilitation d'un hangar industriel en salle des fêtes, espace inter associatif et atelier municipal est quasi-terminé.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été examinés,

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Monsieur le Maire, remercie l'assemblée, la séance se termine à 21h50.

NOM	PRENOMS	FONCTION	signature
JACQUES	Guy	Maire	
PICCOLI	Chantal	1 ^{ère} adjointe	
ALBERTUS	Bernard	2 ^{ème} adjoint	
TRIMBUR BAUER	Estelle	3 ^{ème} adjointe	
ZIRN	Olivier	Conseiller municipal	
LACK	Miretta	Conseillère municipale	
AMBROSI	Virgile	Conseiller municipal	
GABEL	Sandrine	Conseillère municipale	
NASSHAN	Laurent	Conseiller municipal	
MICHEL	Marie-Jeanne	Conseillère municipale	

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

CHEVALIER	Michel	Conseiller municipal	
DELAGOUTTE	Audrey	Conseillère municipale	
MELONI	Emilie	Conseillère municipale	
MICHEL	Mariannick	Conseillère municipale	
PERES	Alban	Conseiller municipal	